SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LUXXCITÉ

Réunion régulière des membres du Conseil d'administration du SDC Luxxcité 4 avril 3023

Résolution 2022-2023 002 - Déneigement

Résolution précédemment adoptée à l'unanimité à la réunion régulière du comité exécutif du 20 janvier 2023, libellée comme suit :

ATTENDU QUE nous avons un contrat avec la firme de déneigement Éthier-Lortie;

ATTENDU QUE ce fournisseur de ce service est payé par chèques en 3 versements;

ATTENDU QUE des dommages niveau des clôtures et d'un mur d'acrylique ont déjà été constatés suite aux opérations de déneigement et que d'autres dommages à nos terrains seront découverts en toutes probabilités suite à la fonte des neiges.

IL EST PROPOSÉ par Michel Danis et secondé par Luc Rouleau de retenir 50% du dernier payement, procéder à l'évaluation des dommages, et d'enlever le coût des réparations requises avant de rembourser l'autre 50%. Une lettre explicative avec les détails des réclamations sera expédiée à l'entrepreneur avec le dernier paiement.

Un amendement a été proposée à la Résolution 2022-2023 002, soit l'annulation complète du 3ième chèque à l'entreprise de déneigement Éthier-Lortie.

Nouveau libellé :

IL EST PROPOSÉ par Michel Danis et secondé par Luc Rouleau d'annuler le 3ième chèque du mois d'avril, de procéder à l'évaluation des dommages, et d'enlever le coût des réparations requises avant de procéder au remboursement. Une lettre explicative avec les détails des réclamations sera expédiée à l'entrepreneur avec le dernier paiement.

Sur la proposition de Véronique Papillon, secondée par Éric Tardif, la Résolution tel qu'amendée est entérinée à l'unanimité par le Conseil d'administration.